

EAU & SANTÉ

**LES AGENCES DE L'EAU
PROTÈGENT LES RESSOURCES
EN EAU POTABLE**

**500 MILLIONS
D'EUROS**

engagés pour la protection des captages
par les agences de l'eau sur 2019-2024

59%

des Français⁽¹⁾ estiment que
la réduction de la pollution des
rivières et des eaux souterraines
est la priorité pour l'eau

1^{er} FINANCEUR

du bio sur les aires d'alimentation de
captage : les agences de l'eau



ENJEUX

L'EAU, UN CAPITAL À PRÉSERVER

Les ressources en eau ne sont pas inépuisables. En France métropolitaine, 2/3 des volumes prélevés pour l'alimentation en eau potable proviennent des eaux souterraines. Or depuis les années 2000, près de 11% des captages ont dû être abandonnés.

En cause : une contamination en nitrates et pesticides, mais aussi en solvants, hydrocarbures et autres micropolluants. Autant de molécules liées aux activités humaines, en particulier, à l'agriculture, fréquemment persistantes dans l'environnement.

La reconquête ou la préservation de la qualité des ressources destinées à l'eau potable constitue un enjeu majeur de santé publique.

Elle appelle à renforcer la protection des captages d'eau potable sur l'ensemble de leur aire d'alimentation pour une action efficace, et à favoriser des pratiques durables.

EN CHIFFRES

Captages prioritaires

1000
CAPTAGES



disposant d'un plan d'actions aidé par les agences de l'eau d'ici 2021

Paielements pour services environnementaux (PSE)

150
MILLIONS



d'euros investis d'ici 2021 par les agences de l'eau

134



projets soutenus par les agences de l'eau

LA VISION PORTÉE PAR LES AGENCES DE L'EAU

AGIR DE FAÇON PRÉVENTIVE

Alors que l'Agence régionale de santé assure le contrôle sanitaire de l'eau potable, les agences de l'eau interviennent en amont avec un objectif clé : agir sur les causes pour restaurer et maintenir la qualité des eaux à la source, et ainsi assurer une eau potable en limitant les traitements de l'eau avant la distribution au consommateur.

AGIR DE FAÇON PÉRENNE

Seul un changement de modèle peut conduire à réduire durablement les pesticides. Favoriser « la bonne culture au bon endroit », accompagner les agriculteurs dans le changement de pratiques et l'évolution vers le bio, soutenir le développement de filières agricoles à faible impact sur l'eau, rémunérer les pratiques agricoles protégeant les ressources en eau... sont autant d'actions soutenues par les agences de l'eau.

AGIR À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES

Cette transition écologique passe par une responsabilisation de l'ensemble de la chaîne des acteurs en associant des leviers financiers, fonciers et réglementaires. Ancrées dans les territoires, les agences de l'eau accompagnent les projets locaux en plaçant les collectivités au centre des dispositifs de contractualisation.

AGIR VITE SOUS CLIMAT CHANGEANT

Exacerbées par le changement climatique, les questions qualitatives et quantitatives sont liées. En métropole, les projections estiment que les débits des cours d'eau baisseront de 10 à 30% d'ici 2070-2100, parallèlement à une augmentation de l'évapotranspiration et une baisse de la recharge des nappes de 16%.

Mécaniquement, cela induit un risque d'augmentation de concentration des polluants dans l'environnement et une réduction des ressources en eau disponibles.

Seule la réduction de l'utilisation de polluants permettra de garantir, pour les générations futures, des ressources en eau en qualité et quantité.

LES LEVIERS D'ACTION

Les actions de prévention ont évolué avec les enjeux. Initialement centrées sur la consolidation des services de distribution d'eau potable, les agences de l'eau ont abordé la problématique des pollutions diffuses dans les années 1980-2000 par la sensibilisation, la mise aux normes des bâtiments d'élevage et la conduite d'opérations expérimentales.

Après plus d'une décennie de soutien à l'amélioration des pratiques agricoles, l'heure est à la recherche de solutions agricoles et territoriales pérennes.

- Planifier et surveiller à l'échelle des bassins, au travers des Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et à l'échelle des sous-bassins (SAGE)
- Déployer une fiscalité sur l'utilisation des produits phytosanitaires et les effluents d'élevage (recettes dédiées incitant les changements de pratiques)
- Financer l'innovation et les études pour approfondir les connaissances, conseiller, former
- Financer la transition agro-écologique
- Contractualiser avec les collectivités, structures porteuses des plans d'action agricoles
- Démultiplier les réussites au niveau des 7 bassins hydrographiques et des 6 agences de l'eau

Filières agricoles respectueuses de la ressource en eau

+ DE 450

projets sélectionnés par les agences de l'eau

Indice national de présence des nitrates dans les eaux souterraines métropolitaines



**UNE TENDANCE BAISSIÈRE
ENCOURAGEANTE
À PARTIR DE 2006**

Source : Système d'information sur l'eau Eaufrance SDES 2019

DES EXEMPLES À SUIVRE, SOUTENUS PAR LES AGENCES DE L'EAU

MODIFIER LES PRATIQUES AGRICOLES

Cas des captages Lézan-Lédignan-Cardet en région Occitanie

Dans les années 2000, des études révèlent de forts taux de pesticides dans l'eau. Les communes signent alors une charte pour inciter les agriculteurs à pratiquer une culture raisonnée. Sur les 1500 ha de l'aire d'alimentation des captages, 34 agriculteurs mettent en place des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) en faveur du couvert végétal dans les vignes, des cultures bio... Aujourd'hui, ces captages qui alimentent plus de 5 000 personnes n'enregistrent plus de dépassements de seuils en pesticides.

REMETTRE EN HERBE EN UTILISANT LE LEVIER FONCIER

Cas du captage des sources de Moulins en région Grand Est

Sur un plateau céréalier, le captage alimentant 11 500 habitants dépassait les teneurs autorisées en nitrates et pesticides. Les agriculteurs ont signé des accords de partenariat pour échanger environ 50 ha sur la zone de captage contre d'autres plus éloignés des sources, et se sont engagés à une remise en herbe. Le projet a fédéré le syndicat des eaux, la commune, les organisations professionnelles agricoles, les agriculteurs, la SAFER et les services de l'État. La démarche d'acquisition va se poursuivre et d'autres initiatives sont à l'étude comme de nouvelles cultures compatibles avec la qualité de l'eau.

JOUER LA CARTE DES CONTRATS TERRITORIAUX

Cas de 404 communes de l'Aisne et de la Marne

En 2019, 404 communes ont signé un contrat territorial Eau & Climat, intégrant un volet prévention de l'eau potable. Elles s'engagent sur 6 ans en faveur de la protection des 126 captages d'eau potable, la sécurisation de la ressource et la lutte contre les fuites dans les réseaux d'eau potable. L'agence de l'eau finance des actions structurantes : développement de l'agriculture biologique, enherbement/reboisement des aires d'alimentation de captage, soutien aux techniques alternatives au désherbage chimique, maîtrise foncière, structuration de filières pour les cultures économes en intrants.

PRÉVENIR PLUTÔT QUE GUÉRIR, UN ENJEU SANITAIRE & ÉCONOMIQUE

**1€ INVESTI EN PRÉVENTION,
C'EST 10€ ÉCONOMISÉS
EN TRAITEMENT⁽²⁾**

Le commissariat général au développement durable estime entre 500 millions et 1 milliard d'euros par an le coût du traitement d'eau potable dû aux pollutions par les nitrates et les pesticides.⁽³⁾



**La prévention,
une équation
gagnante**

**PRÉSERVATION EN AMONT
DE LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU**

**COÛTS DE TRAITEMENT
RÉDUITS**



BÉNÉFICES ENVIRONNEMENTAUX
(réduction des impacts sur la biodiversité
et sur les milieux marins réceptacles)



ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES
(baignade, tourisme, activités de
loisir, pêche, activités conchylicoles...)

INNOVER POUR ENCOURAGER DURABLEMENT LES PRATIQUES VERTUEUSES

Au-delà des programmes de recherche (ex. : impact des micro-polluants sur la santé), l'innovation touche l'agroécologie, mais aussi l'ingénierie de projets de territoire ou l'instauration de nouveaux modèles économiques.

Les appels à projet lancés par les agences de l'eau en matière de **paiements pour services environnementaux** (PSE) en agriculture s'inscrivent dans cette perspective : rémunérer les agriculteurs pour des services rendus à l'eau et la biodiversité.

Engagés à fournir un service environnemental, les agriculteurs reçoivent un paiement conditionné à l'atteinte de résultats sur l'écosystème. À la clé, les comportements vertueux sont encouragés : création de prairies, allongement des rotations culturales, cultures à bas niveau d'impact pour la qualité de l'eau...

Même démarche innovante avec l'**obligation réelle environnementale** que les agences de l'eau soutiennent financièrement. Le dispositif permet aux propriétaires fonciers de s'engager à long terme sur une protection environnementale attachée à leur bien.



Agence de l'eau
Adour-Garonne

90 Rue du Feretra
31078 Toulouse Cedex 4
www.eau-adour-garonne.fr

Agence de l'eau
Artois-Picardie

200 Rue Marceline
59508 Douai
Cedex 08
www.eau-artois-picardie.fr

Agence de l'eau
Loire-Bretagne

9 avenue Buffon
CS 36339
45063 Orléans Cedex 9
<https://eau.loire-bretagne.fr>

Agence de l'eau
Rhin-Meuse

Route de Lessy
BP 30019
57161 Moulins-Lès-Metz
www.eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau
Rhône-Méditerranée
Corse

2-4 allée de Lodz
69007 Lyon Cedex 7
www.eaurmc.fr

Agence de l'eau
Seine-Normandie

51 Rue Salvador Allende
92000 Nanterre
www.eau-seine-normandie.fr